



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Isabelle MOREAUX JOUANNET
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
7 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
10 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
11 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Départ après la délibération 16
12 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
13 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
15 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT Départ après la délibération 34
16 ENTRELACS	T COCHET Claire	
17 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
18 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
19 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	Départ après la délibération 18
20 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
21 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
22 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
23 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
24 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
25 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
26 MERY	T FONTAINE Nathalie	
27 MERY	T ROULET Stéphane	
28 MOTZ	T CLERC Daniel	
29 MOUXY	T PERSON Armelle	
30 MOUXY	T BONICI José	
31 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
32 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
33 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
34 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
35 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
36 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
37 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
38 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
39 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
40 VOGLANS	T BERNON Martine	
41 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX

En visioconférence

AIX-LES-BAINS

Gilles CAMUS

LE BOURGET-DU-LAC

Gwenaëlle LE GUELLEC CARROZ

LE BOURGET-DU-LAC

Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 37 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 41 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 18 Année : 2024

Exécutoire le : 19 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 19 NOV. 2024

Visée le : 19 NOV. 2024

FINANCES

Modification de la subvention d'équilibre 2024 versée par Grand Lac (budget principal) au Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du Budget Primitif 2024, a été prévu le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS, dans la limite de 3 079 000 € (budget principal de Grand Lac).

Monsieur le Président souhaite préciser que l'équilibre financier des budgets du CIAS présente des tendances inquiétantes pour l'équilibre à terme de ces activités, constituant un service essentiel et un lien indispensable avec les personnes âgées de notre territoire.

Cette observation tend à se généraliser au regard des échanges que Grand Lac peut avoir avec d'autres établissements au niveau départemental, mais également sur d'autres secteurs au niveau national.

Pour rappel, les financements du CIAS sont divisées en trois secteurs :

- Le secteur Hébergement, financé par le Département et Grand Lac,
- Le secteur Soins, financé par l'Agence Régionale de Santé,
- Le secteur Dépendance, financé par le Département et l'ARS.

Le financement actuel des sections soins et dépendance, résolument insuffisant, nécessite que des mesures urgentes soient prises pour inverser la tendance budgétaire.

Aussi, dans l'attente d'une ouverture de discussion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département, il est proposé que Grand Lac intervienne dans le financement de dispositions mises en place et dont les coûts pèsent dans le déficit sur les exercices 2018 à 2023.

Ainsi, la réorganisation de l'EHPAD des Grillons, le financement des jours fériés et la prime de 30 euros représentent 648 000 € sur la période.

Ces dépenses supplémentaires font l'objet, depuis 2018, d'une compensation récurrente par la subvention d'équilibre pour la section hébergement uniquement.

En 2024, le constat d'un déficit conséquent sur les sections soins et dépendance de l'établissement, relevant en principe du Département et de l'Agence Régionale de Santé, impose pour Grand Lac de procéder à une compensation exceptionnelle du montant historique des dispositifs de réorganisation des équipes sur ces sections tarifaires pour les exercices 2018 à 2023, soit un montant de 648 000 € sur l'ensemble des budgets concernés.

Le financement annuel ou le principe d'une prise en charge récurrente de ces mesures devra faire l'objet d'une nouvelle approbation à partir de 2025.

Cette mesure ne suffira pas à combler l'intégralité des décalages de financement, mais permettra de temporiser.

La subvention 2024 du CIAS sera donc augmentée, après un premier abondement de 430 000 € au titre de la prise en charge du régime indemnitaire (délibération du Conseil communautaire du 17 septembre 2024), de 648 000 € avec effet immédiat.

Les dépenses sont inscrites au compte 657362/311/ADM du Budget PRINCIPAL.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention d'équilibre ci-dessus présentée.

Aix-les-Bains, le 12 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 40
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 18 : Modification de la subvention d'équilibre 2024 versée par Grand Lac (budget principal) au Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac -

Date de transmission de l'acte : 19/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2024

Numéro de l'acte : d5214 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241112-d5214-DE

Date de décision : 12/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.5. Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)